

VÉLO



Vélo et vélo à assistance électrique (V.A.E.).

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES



Avertisseur sonore



Freins à l'avant et à l'arrière



Feux à l'avant et à l'arrière



Catadioptres (dispositifs rétro-réfléchissants) à l'avant, à l'arrière, sur les rayons des roues et sur les pédales



Gilet rétro-réfléchissant hors agglomération la nuit ou quand la visibilité est réduite (cycliste + passager)



Casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et siège adapté pour transporter un enfant de moins de 5 ans

CONDITIONS



V.A.E : moteur bridé à **25 km/h**, limité à une puissance de 250 W

RÈGLES DE CIRCULATION

- Circuler sur les bandes ou pistes cyclables lorsqu'il y en a. Sinon, circuler à droite sur la chaussée (et non sur les trottoirs)
- Indiquer chaque changement de direction en tendant le bras
- Éviter de se placer dans les angles morts des bus et des poids lourds
- Faire attention aux portières qui s'ouvrent



Les cyclistes doivent respecter le code de la route : feux, priorités et passages piétons



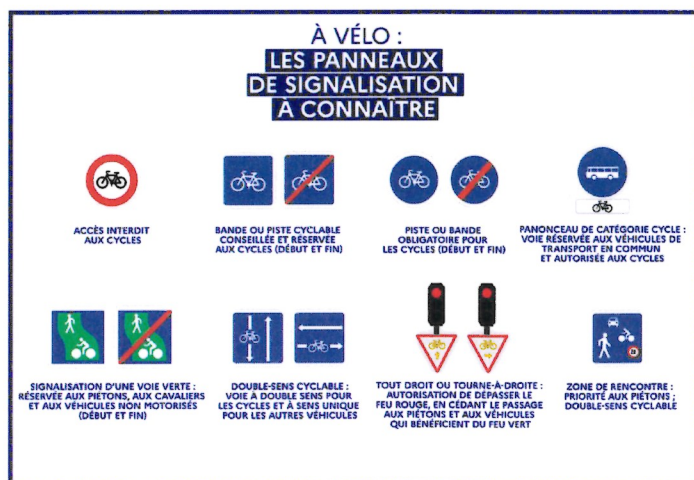
Conduire un vélo sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants est interdit



INTERDICTIONS



Utiliser le téléphone ou porter des écouteurs



Pour votre sécurité, **il est fortement recommandé de porter un casque, quel que soit l'âge**